

Interview de Pierre Pescatore: une juridiction privilégiée (Luxembourg, 12 novembre 2003)

Source: L'apport de la PESC à l'action extérieure de l'Union européenne (discours pour l'Université du Luxembourg)/Université du Luxembourg, cycle de conférences, semestre d'hiver 2006-2007 / JIM CLOOS, directeur des questions de politique générale au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, prise de vue : François Fabert.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 30.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:45:40, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_une_juridiction_privilegiee_luxembourg_12_novembre_2003-fr-f401bb22-7195-4460-98cc-c8f9347ae0a1.html



Date de dernière mise à jour: 28/07/2016

Interview de Pierre Pescatore: la Cour de justice des Communautés européennes, une juridiction privilégiée (Luxembourg, 12 novembre 2003)

[Susana Muñoz] Avez-vous eu l'impression d'œuvrer au sein d'une juridiction privilégiée lorsque vous étiez à la Cour de justice ?

[Pierre Pescatore] Absolument ! Un privilège inouï – et je ne sais pas si quelqu'un l'a réalisé au point que j'ai pu le faire – d'être là, tous les jours, dans un milieu multinational, de pouvoir parler librement avec des collègues du niveau intellectuel le plus élevé. J'ai rencontré dans la Cour de justice des collègues d'une intelligence que j'avais beaucoup de mal à suivre. Je les reconnais volontiers, plusieurs d'entre eux, comme étant plus intelligents que moi-même et j'ai fait de mon mieux pour les suivre. Mais pouvoir, au jour le jour, pendant dix-huit ans, avoir ce colloque avec ses collègues et puis les ressources de la bibliothèque, les ressources du service de documentation, les possibilités de diffusion intellectuelle aussi, de pouvoir participer à cet effort de la Cour qui se fait connaître vers l'extérieur, dans lequel j'ai pu collaborer très activement, et d'avoir donc tous les moyens de travail que l'on pouvait à chaque époque imaginer.

Actuellement les moyens de travail informatique dont je profite toujours, parce qu'en quittant la Cour j'ai fait une sorte d'accord oral avec le président d'alors, Lord Mackenzie Stuart, et le greffier d'alors, que du point de vue des services que la Cour pourrait me rendre, je serais toujours considéré comme membre de la Cour. C'est-à-dire que je peux profiter de la bibliothèque, que je peux profiter du service de documentation et de recherche, que je peux profiter aussi du service de reproduction, ce qui a été pour moi... Les documents que je vous remets ont été produits pour moi par l'atelier de la Cour sans aucune limitation et ces fréquentations me permettent de me considérer toujours comme un membre, je ne dirais pas actif, mais un membre tout de même présent de la Cour.

En comparant la pauvreté des juridictions nationales avec les moyens extraordinaires dont dispose une juridiction comme la Cour de justice, vraiment c'est un privilège d'avoir une entrée dans cette sorte de temple judiciaire et intellectuel. J'ai pu si bien combiner avec mon activité à la Cour aussi mon activité universitaire, mon activité scientifique. Donc, c'est vraiment un lieu idéal. Nous sommes mieux lotis même, je crois, que la Cour internationale de justice qui elle est aussi très bien installée, très bien entourée, mais je crois que nous le sommes ici encore d'avantage. C'est la juridiction la plus privilégiée du monde entier.